

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 963

15 avril 2014

SOMMAIRE

Cascadia S.à r.l.	46178	Mahogany Investment S.A.	46200
D.G. Lux S.à r.l.	46219	Manor Automotive Group (MAG) S.à r.l.	46194
E-nvention	46215	Martin East Associates AG	46199
EURX Russia Investment S.à r.l.	46189	Matrix La Gaude S.A.	46205
Ewi Holding S.A.	46191	MCM S.à r.l. - S.p.f.	46192
Fedelia S.à r.l.	46223	Mellona Holdings S.à r.l.	46195
F.E. Luxfinco Services	46189	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	46206
Flossbach von Storch Invest S.A.	46223	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	46209
Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct	46182	Pharmintraco Holding I	46206
GrandLink Networks SA	46224	SAP Luxembourg Succursale de NV SAP Belgium SA	46209
Harvest I S.à r.l.	46185	Société Civile Immobilière Eberhard	46210
Hongjing International Trade	46224	SMBC Nikko Investment Fund Manage- ment Company S.A.	46209
Immobelle S.à r.l.	46191	Sparinvest S.A.	46211
Immobilière de l'Ouest	46222	Tawstock Holdings S.à r.l.	46212
Immo Logis s.à r.l.	46214	Temlux Limited	46211
Insekt Sàrl	46221	Unigreen Finance S.A.	46219
International A.C.P. S.A.	46224	VASCONI ARCHITECTES BY THOMAS SCHINKO	46214
International Steel Financial Services S.A.	46189	VASCONI ASSOCIES LUXEMBOURG S.à r.l., Thomas Schinko	46214
Inter Prague S.à r.l.	46222	Vesalius Biocapital II S.A. SICAR	46221
Izan Investment S.à r.l.	46222	Wurth Consulting S.A.	46221
Jasperus	46183		
Ksantex S. à r. l.	46182		
Lingora S.A.	46183		
Lone Pine Luxembourg A S.à r.l.	46185		
Lunar Stretford S.à r.l.	46224		

Cascadia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 3, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 184.442.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the fourth of February

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

THERE APPEARED:

Mr Ahmed KHALIL, Sr. Merchant Manager, born on Riyadh, Saudi Arabia, on March 13, 1983, residing at L-2269 Luxembourg, 3, rue Jean Origer.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the import/export of consumer goods both in the Grand Duchy of Luxembourg everywhere else abroad.

The Corporation’s purpose is also to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Cascadia S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders’ decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2014.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12.500,- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following manager:

Mr Ahmed KHALIL, Sr. Merchant Manager, born on Riyadh, Saudi Arabia, on March 13, 1983, residing at L-2269 Luxembourg, 3, rue Jean Origer.

2) The address of the corporation is fixed in L-2269 Luxembourg, 3, rue Jean Origer.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

M. Ahmed KHALIL, Sr. Merchant Manager, né à Riyadh, Arabie Saoudite, le 13 mars 1983, demeurant à L-2269 Luxembourg, 3, rue Jean Origer.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est l'import-l'export de biens de consommation tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

L'objet de la Société est, également, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Cascadia S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR

12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat.

La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Ahmed KHALIL, Sr. Merchant Manager, né à Riyadh, Arabie Saoudite, le 13 mars 1983, demeurant à L-2269 Luxembourg, 3, rue Jean Origer.

2) L'adresse de la Société est fixée à demeurant à L-2269 Luxembourg, 3, rue Jean Origer.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.KHALIL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 février 2014. Relation: LAC/2014/6006. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2014023203/244.

(140028488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct, Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 février 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014026661/11.

(140032459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Ksantex S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.619.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique que le siège social de la société sera transféré du 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg à compter du 1^{er} février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 janvier 2014.

Pour extrait conforme

KSANTEX SARL

Signature

Référence de publication: 2014027319/15.

(140032921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Jasperus, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014026107/14.

(140031456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Lingora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 127.399.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

“SAGAMORE GROUP INC.”, a company incorporated and existing under the laws of Bahamas, having its registered office at Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, N-8188 Nassau, Bahamas, registered with the IBC of Commonwealth of the Bahamas under number 146509 (the “Sole Shareholder”).

represented by M. Robert WEIRIG, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a special proxy given under private seal on January 21st, 2010.

Such proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of “Lingora S.A.”, having its registered office at L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Jean-Paul HENCKS, notary residing in Luxembourg, on April 19th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1238 on June 22nd, 2007,

registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 127.399 (the “Company”).

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company.

The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by one thousand two hundred forty (1,240) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

Being the Sole Shareholder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the Sole Shareholder and that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as aforesaid, gives discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor of the Company for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five (5) years at L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to one thousand euro (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn-up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

“SAGAMORE GROUP INC.”, une société constituée et régie par les lois des Bahamas, ayant son siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, N-8188 Nassau, Bahamas, enregistrée près de IBC of Commonwealth of the Bahamas sous le numéro 146509 (“l’Associée Unique”),

représentée par Monsieur Robert WEIRIG, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration spéciale donnée sous seing privé en date du 21 janvier 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est l’Associée Unique de “Lingora S.A.”, ayant son siège social L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1238 le 22 juin 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 127.3999 (la «Société»).

La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et liquider la Société.

Le capital social de la Société est de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

En agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu’en qualité d’Associé Unique, elle déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l’Associée Unique et que les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés. Par rapport à d’éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l’heure actuelle, l’Associée Unique assumera irrévocablement l’obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée et liquidée.

Décharge pleine et entière est accordée par la partie comparante, représentée comme ci-avant aux membres du conseil d’administration et au commissaire aux comptes pour l’exécution de leurs mandats jusqu’à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Pour l’accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d’une expédition des présentes.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l’étude à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l’a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d’une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. WEIRIG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30/12/2013. Relation: LAC/2013/60406. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19.02.2014.

Référence de publication: 2014026155/94.

(140031699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Lone Pine Luxembourg A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 184.416.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014026142/14.

(140031110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Harvest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.186.958,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.873.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteen day of January,

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1) Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-27329 ("Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P."),

being the holder of four hundred fifty-two thousand six hundred seventy-six (452,676) shares of the Company;

here represented by Mr. John WEERTS, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2) Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-30723 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P."),

being the holder of fifty-five thousand five hundred forty-five (55,545) shares of the Company;

here represented by Mr. John WEERTS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

3) Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., an exempted limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under registration number WK-29607 ("Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P."),

being the holder of six hundred four thousand four hundred eighty-seven (604,487) shares of the Company;

here represented by Mr. John WEERTS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Harvest I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159873 incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 March 2011, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 17 June 2011, number 1322. The articles were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg,

Grand Duchy of Luxembourg, on 8 January 2014, not yet published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventy-four thousand two hundred fifty euro (EUR 74,250) in order to increase it from its current amount of one million one hundred twelve thousand seven hundred eight euro (EUR 1,112,708) up to one million one hundred eighty-six thousand nine hundred fifty-eight euro (EUR 1,186,958) through the issuance of seventy-four thousand two hundred fifty (74,250) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, through the conversion of seventy-four thousand two hundred fifty (74,250) convertible preferred equity certificates having a par value of one euro (EUR 1) each, issued by the 3 Company;

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at one million one hundred eighty-six thousand nine hundred fifty-eight euro (EUR 1,186,958) consisting of one million one hundred eighty-six thousand nine hundred fifty-eight (1,186,958) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.”

3. Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of seventy-four thousand two hundred fifty euro (EUR 74,250) in order to increase it from its current amount of one million one hundred twelve thousand seven hundred eight euro (EUR 1,112,708) up to one million one hundred eighty-six thousand nine hundred fifty-eight euro (EUR 1,186,958) through the issuance of seventy-four thousand two hundred fifty (74,250) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, through the conversion of seventy-four thousand two hundred fifty (74,250) convertible preferred equity certificates having a par value of one euro (EUR 1) each, through the conversion of:

- thirty thousand two hundred six (30,206) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., aforementioned, into thirty thousand two hundred six (30,206) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each;

- three thousand seven hundred seven (3,707) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., aforementioned, into three thousand seven hundred seven (3,707) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each; and

- forty thousand three hundred thirty-seven (40,337) convertible preferred equity certificates issued by the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, which are currently held by Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., aforementioned, into forty thousand three hundred thirty-seven (40,337) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1) each,

in accordance with the resolutions adopted by the Company’s board of managers on 9 January 2014.

The seventy-four thousand two hundred fifty (74,250) new shares of the Company have been subscribed as follows:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P. aforementioned, has subscribed for thirty thousand two hundred six (30,206) new shares of the Company;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., aforementioned, has subscribed for three thousand seven hundred seven (3,707) new shares of the Company; and

- Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., aforementioned, has subscribed for forty thousand three hundred thirty-seven (40,337) new shares of the Company;

together being referred to as the “Shares”.

All the Shares so subscribed have been fully paid up.

Proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of seventy-four thousand two hundred fifty euro (EUR 74,250) is entirely allocated to the Company’s share capital.

Second resolution

As a consequence of the adoption of the first resolution above, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the Company’s articles of association which shall therefore read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s share capital is set at one million one hundred eighty-six thousand nine hundred fifty-eight euro (EUR 1,186,958) consisting of one million one hundred eighty-six thousand nine hundred fifty-eight (1,186,958) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.”

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le quinze janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., une société constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d’inscription WK-27329 («Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P.»),

détentrice de quatre cents cinquante-deux mille six cent soixante-seize (452.676) parts sociales de la Société;

ici représentée par Monsieur John WEERTS, Maître en Droit, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé;

2) Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., une société constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d’inscription WK-30723 («Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P.»),

détentrice de cinquante-cinq mille cinq cent quarante-cinq (55.545) parts sociales de la Société;

ici représentée par Monsieur John WEERTS, prénommé, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé; et

3) Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., une société constituée et existant sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Îles Caïmans, inscrite au Registrar of Limited Partnerships sous le numéro d’inscription WK-29607 («Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P.»),

détentrice de six cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-sept (604.487) parts sociales de la Société;

ici représentée par Monsieur John WEERTS, prénommé, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés de Harvest I S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.873, constituée selon acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1322, en date du 17 juin 2011. Les statuts ont été modifiés la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 janvier 2014, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes représentant l’intégralité du capital social et ayant renoncé à toute exigence de convocation, peuvent valablement délibérer sur l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant soixante-quatorze mille deux cent cinquante euros (EUR 74.250) afin d’augmenter son montant actuel d’un million cent douze mille sept cent huit euros (EUR 1.112.708) à un montant d’un million cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 1.186.958) par l’émission de soixante-quatorze mille deux cent cinquante (74.250) parts sociales nouvelles de la Société, ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1) chacune, par la conversion de soixante-quatorze mille deux cent cinquante (74.250) certificats d’equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) ayant une valeur nominale d’un euro (EUR 1) chacun, émis par la Société.

2. Modification subséquente de l’article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** La Société a un capital social d'un million cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 1.186.958) représenté par un million cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-huit (1.186.958) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de soixante-quatorze mille deux cent cinquante euros (EUR 74.250) afin d'augmenter son montant actuel d'un million cent douze mille sept cent huit euros (EUR 1.112.708) à un montant d'un million cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 1.186.958) par l'émission de soixante-quatorze mille deux cent cinquante (74.250) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, par la conversion de soixante-quatorze mille deux cent cinquante (74.250) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, par la conversion de:

- trente mille deux cent six (30.206) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., susmentionnée, en trente mille deux cent six (30.206) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

- trois mille sept cent sept (3.707) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., susmentionnée, en trois mille sept cent sept (3.707) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune; et

- quarante mille trois cent trente-sept (40.337) certificats d'equity préférentiels convertibles (convertible preferred equity certificates) émis par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacun, qui sont actuellement détenus par Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., susmentionnée, en quarante mille trois cents trente-sept (40.337) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

conformément aux résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société du 9 janvier 2014.

Les soixante-quatorze mille deux cent cinquante (74.250) parts sociales nouvelles de la Société ont été souscrites comme suit:

- Alinda Infrastructure Parallel Fund II, L.P., susmentionnée, a souscrit trente mille deux cent six (30.206) parts sociales nouvelles de la Société;

- Alinda Infrastructure Fund II AIV-A, L.P., susmentionnée, a souscrit trois mille sept cent sept (3.707) parts sociales nouvelles de la Société; et

- Alinda Infrastructure Fund II AIV, L.P., susmentionnée, a souscrit quarante mille trois cent trente-sept (40.337) parts sociales nouvelles de la Société;

devant être référencés ensemble en tant que «Parts Sociales».

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées.

Les preuves de l'existence et de la valeur de l'apport ont été apportées au notaire soussigné.

L'apport total de soixante-quatorze mille deux cent cinquante euros (EUR 74.250) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** La Société a un capital social d'un million cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 1.186.958) représenté par un million cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-huit (1.186.958) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: WEERTS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2014. LAC/2014/2960. Reçu soixante-quinze euros 9 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014025346/202.

(140030799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

F.E. Luxfinco Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 179.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.02.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014025288/12.

(140030420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

EURX Russia Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.552.

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la Société du 31 janvier 2014 que:

1. M. Shakil Ahmed, né le 2 avril 1978 à Narowal (Pakistan), ayant son adresse professionnelle à 28 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 31 janvier 2014 par les gérants suivants:

- M. Rachid Ouaiçh gérant;
- M. Michael Gontar, gérant;
- M. Shakil Ahmed, gérant;
- M. Robert W.Toan, gérant.

2. Le siège social de la Société est transféré du 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet le 31 janvier 2014.

Par conséquent, le siège social de la Société sera situé au 31 janvier 2014 au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3. L'adresse professionnelle, du gérant M. Rachid Ouaiçh, est transférée du 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet le 31 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014025285/25.

(140030628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

International Steel Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 90.602.

L'an deux mille quatorze, le sept février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société WABERG S.A., ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, East Street (République du Panama), propriétaire des 565 actions, (ci-après «le comparant»),

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme «INTERNATIONAL STEEL FINANCIAL SERVICES S.A.» (la «Société»), ayant son

siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 90.602 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2002, a requis le notaire instrumentant de redresser l'erreur survenu dans l'acte n° 92.438 du répertoire du notaire instrumentant, lequel acte a été enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2014, RELATION: GRE/2014/87 et aurait dû avoir la teneur suivante:

«L'an deux mille treize, le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société WABERG S.A., ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, East Street (République du Panama), propriétaire des 565 actions, (ci-après «le comparant»),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de la procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «INTERNATIONAL STEEL FINANCIAL SERVICES S.A.», ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 90.602, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 146 du 12 février 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme INTERNATIONAL STEEL FINANCIAL SERVICES S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 250,- (deux cent cinquante Euros) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le comparant est le propriétaire des actions de la susdite société INTERNATIONAL STEEL FINANCIAL SERVICES S.A.

IV.- Que l'activité de la société INTERNATIONAL STEEL FINANCIAL SERVICES S.A. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requière le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme INTERNATIONAL STEEL FINANCIAL SERVICES S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la société.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.»

Le dit acte n° 92.438 du répertoire du notaire instrumentant, dont une copie restera annexée au présent acte, ne sera pas déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ni publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 février 2014. Relation GRE/2014/730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014025405/71.

(140030684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Immobelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 92.664.

L'an deux mil treize, le six décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«SARAH S.A.», avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 46.797, représentée par Monsieur Lex Thielen, avocat à la Cour, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10 rue Willy Goergen, vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du * 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de la société à responsabilité limitée «Immobelle S.à r.l.» avec siège social à L-6791 Grevenmacher, 13, route de Thionville, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 452, en date du 25 avril 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 92.664 (la «Société»).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution:

L'Associé Unique transfère le siège social au 16, rue des Bains L-1212 Luxembourg, et, par conséquent, modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 2. (1^{er} . alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L.THIELEN, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10.12.2013. Relation: LAC/2013/56412. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18.02.2014.

Référence de publication: 2014025397/38.

(140030448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Ewi Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.477.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement daté du 30 janvier 2014 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale après avoir entendu Madame le juge - commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidations de la société:

- EWI HOLDING S.A.n° R.C.SB 77.477 avec siège social à L - 1251 Luxembourg, 05, Avenue du bois, dénoncé le 23 janvier 2002;

Ce même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Yvette Ngono Yah

Le liquidateur

Référence de publication: 2014027212/16.

(140033079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

MCM S.à r.l. - S.p.f., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.055.

—
In the year two thousand and thirteenth, on the twenty-third day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Franz Josef MARX, Manager, born on September 8th, 1996 in Prüm (Germany), residing at 18/13 Rimski-Korsakov Bid. Apartment 10, St. Petersburg, Russia (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Cornelio MEMOLA, Administrator of Company, professionally residing in L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, by virtue of a proxy given on 19 December 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that he is the sole shareholder of MCM S.à r.l. - S.p.f., a société à responsabilité limitée - société de gestion de patrimoine familial governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 170.055 (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Léonie GRETEN, notary residing in Luxembourg, of 19 June 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 10 August 2012, number 1995. The articles of incorporation of the Company have not been amended to the present date.

II. The Sole Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Sole Shareholder:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of eight hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 812,500.-) through the issuance by the Company of eight hundred thousand (800,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares;

2 To accept subscription for the newly issued shares and to accept payment in full of such new shares by a contribution in kind;

3 To amend the first paragraph of the article 6.1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the share capital increase;

4 Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of eight hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 812,500.-) through the issuance by the Company of eight hundred thousand (800,000) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to accept subscription for the newly issued shares and payment in full of such new shares as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declared to subscribe to eight hundred thousand (800,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) (the "Contribution").

Proof of the Sole Shareholder's ownership of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind and that the receivable with respect to the Contribution in Kind is a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the receivable so contributed.

The Sole Shareholder further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified at eight hundred thousand euro (EUR 800,000.-) in a declaration of contribution signed by the representative of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representative of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of the article 6.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

“The share capital of the Company is set at eight hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 812,500.-), divided into eight hundred twelve thousand five hundred (812,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Diekirch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Franz Josef MARX, directeur, né le 8 septembre 1996 à Prüm (Allemagne), demeurant au 18/13 Rimski-Korsakov Bid. Apartment 10, St. Petersburg, Russie (l'«Associé Unique»),

représenté aux fins des présentes par Monsieur Cornelio MEMOLA, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, aux termes d'une procuration donnée le 19 décembre 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acte qu'il est le seul et unique associé de MCM S.à r.l. - S.p.f., une société à responsabilité limitée - société de gestion de patrimoine familial régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, section B, sous le numéro 170.055 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 10 août 2012, numéro 1995. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

II. L'Associé Unique reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé Unique:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 812.500,-) par l'émission de huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

2 Acceptation de la souscription des parts sociales nouvellement émises par l'Associé Unique et acceptation de la libération intégrale des nouvelles parts sociales par un apport en nature;

3 Modification du premier alinéa de l'article 6.1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital;

4 Divers.

III. L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à huit cent douze mille

cinq cents euros (EUR 812.500,-) par l'émission de huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique des associés a décidé d'accepter la souscription des parts sociales nouvellement émises et la libération intégrale des nouvelles parts sociales comme suit:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire huit cent mille (800.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique contre la Société d'un montant de huit cent mille euros (EUR 800.000,-) (l'«Apport»).

La preuve de la propriété de l'Apport a été rapportée par l'Associé Unique au notaire soussigné.

L'Associé Unique déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature et que la créance quant à l'Apport en Nature est une créance certaine, liquide et exigible de l'Associé Unique. L'Associé Unique accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligation vis-à-vis de l'Associé Unique relatives à la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifié à huit cent mille euros (EUR 800.000,-), dans une déclaration d'apport signée par le représentant de l'Associé Unique et confirmé dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par le représentant de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article se lira dorénavant comme suit:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à huit cent douze mille cinq cents euros (EUR 812.500,-), divisé en huit cent douze mille cinq cents (812.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. MEMOLA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15829. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014026817/143.

(140032419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Manor Automotive Group (MAG) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 165.016.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 12 février 2014 que la société FAIRWAY SAS (société enregistrée en France sous le numéro de Registre de Commerce de Versailles 538034018, ayant son siège social au 4 avenue du Maréchal Douglas Haig, 78 000 Versailles, France, a cédé ses 3,125 parts sociales de la Société Manor Automotive Group (MAG) S.A R.L.I. à la société Apollon Ventures Luxembourg S.A R.L. (société enregistrée au Luxembourg sous le numéro B164481), ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Suite à ce transfert, les 12,500 parts sociales de la Société Manor Automotive Group (MAG) S.A R.L. sont détenues par la Société Apollon Ventures Luxembourg S.A R.L.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2014026792/19.

(140032457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Mellona Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.176.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ian Tredinnick, born on 5 October 1947 in London, United Kingdom, having his private address at Little Poplars, Cold Ash Hill, Cold Ash, Thatcham Berkshire, RG18 9 PT, United Kingdom, and

Michael Kennedy, born on 27 January 1957 in Bromley, United Kingdom, having his private address at 11 Green Road, High Wycombe, Bucks, HP13 5BD, United Kingdom,

Duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of proxies given under private seal.

I. The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

II. The appearing parties declares being the shareholders of Mellona Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179.176, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 04 July 2013.

III. The appearing parties, duly represented, had recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Waiver of the convening notices

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty two thousand and four hundred euros (EUR 82,400.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to an amount of ninety four thousand and nine hundred euros (EUR 94,900.-) by the issuance of eighty two thousand and four hundred (82,400) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Subscription and payment for the new shares to be issued by the Company as specified under item 2. above, by a contribution in cash for one thousand and four hundred euros (EUR 1,400) and a contribution-in-kind of shares for eighty one thousand euros (EUR 81,000);

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of incorporation of the Company to reflect the changes adopted under item 3. above;

5. Amendment to the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed in the name of the Company with the registration of such changes in the books and registers of the Company; and

6. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following unanimous resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which have been made available to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eighty two thousand and four hundred euros (EUR 82,400.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) up to an amount of ninety four thousand and nine hundred euro (EUR 94,900.-) by the issuance of eighty two thousand and four hundred (82,400) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to approve and accept the subscriptions of the above share capital increase as follows:

1) Mr. Kelvin Stock, born on 20 March 1958 in Melbourne, Australia residing at 22 The Cedars, Leatherhead, Surrey, KT22 8TH United Kingdom, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, declares to subscribe for seven hundred (700) newly issued shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of seven hundred euro (EUR 700.-), which will be entirely allocated to the share capital of the Company; and

2) Mr Ian Tredinnick, represented as stated above, declares to subscribe for eighty one thousand and seven hundred (81,700) newly issued shares in registered form having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to pay them up by a contribution in cash in the amount of seven hundred Euro (EUR 700.-), which will be entirely allocated to the share capital of the Company, and a contribution-in-kind in the amount of eighty one thousand euros (EUR 81,000.-) hereafter described.

Description of the contribution in kind:

One hundred thousand (100,000) shares with a par value of one Swiss Franc (CHF 1) each, of "Chariclo Holdings AG", a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Eversheds AG, Stadelhoferstrasse 22, 8001 Zurich, Switzerland, registered under number CH-020.3.037.729.8, and a subscribed capital set at one hundred thousand Swiss Francs (CHF 100,000.-), that is to say one hundred percent (100%) of its whole issued shares.

The net value of this contribution has been estimated at eighty one thousand euros (EUR 81,000) remunerated by the issue of eighty-one thousand (81,000) new shares in Mellona Holdings S.à r.l.

Evaluation of the contribution

The global net value of the contribution in kind has been at evaluated at least at eighty one thousand euros (EUR 81,000).

The subscriber requests that the eighty one thousand euros (EUR 81,000) of this contribution shall be considered as share capital and any difference between eighty one thousand euros (EUR 81,000) and the value of this contribution based on the Euro foreign exchange reference rate of the European Central Bank as at the date of this meeting shall be contributed to the legal reserve of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares have been given by a copy of a recent Company Extract of Canton of Zurich, Switzerland, a recent balance sheet as per December 11th 2013, a declaration issued by the Directors of Chariclo Holdings AG and a declaration issued by the managers of Mellona Holdings S.à r.l. evidencing the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with the current market trends.

Effective implementation of the contribution

It results from the declaration issued by the Board of Directors of Chariclo Holdings AG, that:

- Mr. Ian Tredinnick is the sole full owner of such shares and possesses the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed; and
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Switzerland and Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Intervention of the Managers

Thereupon intervene Mr. Ian Tredinnick, and Alan Botfield, managers of Mellona Holdings S.à r.l., here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of proxies which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, all expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is composed, further to the above share capital increase, as follows:

Mr. Ian Tredinnick	90,450 shares
Mr. Michael Kennedy	3,750 shares
Mr. Kelvin Stock	700 shares
Total:	<u>94,900 shares</u>

As a consequence of its entry in the share capital of the Company, Kelvin Stock is entitled to deliberate on the following items of the agenda. Kelvin Stock and the Shareholders are collectively referred to as the Shareholders.

Fourth Resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **Art.5.1.** The subscribed share capital is set at ninety four thousand and nine hundred euro (EUR 94,900.-) represented by ninety four thousand and nine hundred (94,900) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed in the name of the Company with the registration of such changes in the books and registers of the Company.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Ian Tredinnick, né 5 Octobre 1947 à Londres, Royaume Uni, résidant à Little Poplars, Cold Ash Hill, Cold Ash, That-cham Berkshire, RG18 9 PT, Royaume Uni, et

Michael Kennedy, né le 27 January 1957 à Bromley, Royaume Uni, résidant à 11 Green Road, High Wycombe, Bucks, HP13 5BD, Royaume Uni,

Ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu de procurations sous seing privé.

I. Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Lesquelles parties comparantes sont les associés de Mellona Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.176, constituée selon un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 04 juillet 2013.

III. Les parties comparantes, dûment représentées, ont reconnu être pleinement informées des résolutions qui se prendront conformément à l'ordre du jour suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre vingt deux mille quatre cent euros (EUR 82,400.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) à quatre vingt quatorze mille neuf cents euros (EUR 94,900.-) par l'émission de quatre vingt deux mille quatre cents (82,400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

3. Souscription et libération des nouvelles parts sociales à émettre par la Société comme décrit au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire pour mille quatre cents euros (EUR 1,400.-) et par apport en nature d'actions pour quatre vingt un mille quatre cents euros (EUR 81,400.-);

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés sous le point 3. ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus donnant pouvoir et autorité à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de ces changements dans les livres et registres de la Société; et

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions unanimes suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre vingt deux mille quatre cent euros (EUR 82,400.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) à quatre vingt quatorze mille neuf cents euros (EUR 94,900.-) par l'émission de quatre vingt deux mille quatre cents (82,400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'approuver et d'accepter les souscriptions de l'augmentation de capital ci-dessus de la manière suivante:

1) Mr. Kelvin Stock, né le 20 Mars 1958 à Melbourne, Australie, résidant au 22 The Cedars, Leatherhead, Surrey, KT22 8H, royaume Uni, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privée, annexée au présent acte, déclare souscrire à sept cents (700) parts sociales nouvellement émises sous la forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de sept cents euros (EUR 700.-), qui sera entièrement alloué au capital social de la Société; et

2) Mr. Ian Tredinnick, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre vingt un mille sept cents (81,700) parts sociales nouvellement émises sous la forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de sept cent euros (EUR 700.-), qui sera entièrement alloué au capital social de la Société, et par apport en nature d'actions pour quatre vingt un mille euros (EUR 81,000.-) en nature ci-après décrit.

Description de l'apport en nature

L'apport consiste en cent mille (100,000) actions d'une valeur nominale de CHF 1 (un franc suisse) chacune, de " Chariclo Holdings AG ", une société de droit suisse, ayant son siège social à c/o Eversheds AG, Stadelhoferstrasse 22, 8001 Zurich, Switzerland, enregistrée sous le numéro CH-020.3.037.729.8, et un capital souscrit de cent mille francs suisses (CHF 100,000); c'est à dire 100% (cent pour cent) de la totalité de ses actions émises.

Cet apport est évalué à quatre vingt un mille euros (EUR 81,000.-) et rémunéré par l'émission de quatre vingt un mille (81,000.-) parts sociales nouvelles de Mellona Holdings S.à r.l.

Evaluation de l'apport

La valeur nette de cet apport en nature a été évalué à au moins quatre vingt un mille euros (EUR 81,000.-).

Le souscripteur déclare que les quatre-vingt mille euros (EUR 81000.-) de cette contribution doivent être considérées comme capital et toute différence entre quatre vingt un mille euros (EUR 81,000.-) et la valeur de cette contribution sur la base du taux de référence de change Euro de la Banque centrale européenne à la date de cette réunion doit être contribué à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée par la copie d'un récent Company Extract de Zurich, Suisse, un bilan au 11 décembre 2013, une déclaration émise par les Directors de Chariclo Holdings AG et une déclaration émise par les Directors de Mellona Holdings S.à r.l. attestant du nombre actuel d'actions, de leur appartenance et de leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Il résulte des déclarations du Conseil d'Administration de Chariclo Holdings AG que:

- Monsieur Ian Tredinnick est le seul plein propriétaire de ces actions et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées; et
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir en Suisse et au Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus Mr. Ian Tredinnick et Mr. Alan Botfield, gérants de la société Mellona Holdings S.à r.l., ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, préqualifiée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et ils confirment la validité des souscription et libération.

Les Associés décident de prendre acte que, à la suite de l'augmentation de capital ci-dessus, l'actionariat dans la Société se compose comme suit:

Mr. Ian Tredinnick	90,450 actions
Mr. Michael Kennedy	3,750 actions
Mr. Kelvin Stock	700 actions
Total:	94,900 actions

Suite à son entrée dans le capital social de la Société, Kelvin Stock a le droit de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour. Kelvin Stock et les Associés sont collectivement dénommés les Associés.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé quatre vingt quatorze mille neuf cents euros (EUR 94,900.-) représenté par quatre vingt quatorze mille neuf cents (94.900) actions d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus donnant pouvoir et autorité à chaque gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de ces changements dans les livres et registres de la Société. Dans la mesure requise, l'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure nécessaire en rapport avec l'annulation des parts sociales.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014026798/249.

(140032323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Martin East Associates AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.399.

Auszug aus dem Beschluss der Ordentlichen Hauptversammlung Ausnahmsweise Abgehalten am 23. Dezember 2013

Verwaltungsrat

Die Hauptversammlung beschließt die Mandate dreier Verwaltungsratsmitglieder mit sofortiger Wirkung zu erneuern:

Herr Martin EAST, wohnhaft in D-53113 Bonn, Friedrich-Wilhelm-Strasse, 6 (Bundesrepublik Deutschland)

Herr Volker WENTZ, wohnhaft in D-53113 Bonn, Friedrich-Wilhelm-Strasse, 41 (Bundesrepublik Deutschland)

Herr Marc GAWLEY, wohnhaft in M34 3HJ Manchester, York Road Denton, 6 (Großbritannien)

Das Mandat dieser Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2019 die über das Geschäftsergebnis des Geschäftsjahrs mit Abschluss per 31. Dezember 2018 beschließt.

Die Hauptversammlung beschließt das Mandat Herrn WINFIELD nicht zu erneuern:

Kommissar

Die Hauptversammlung beschließt das Mandat als Rechnungskommissar der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MGI FISOGEST Sàrl, mit Sitz in L-2220 Luxembourg 681, rue de Neudorf, mit sofortiger Wirkung zu erneuern.

Das Mandat des Rechnungskommissars endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2019 die über das Geschäftsergebnis des Geschäftsjahrs mit Abschluss per 31. Dezember 2018 beschließt.

Référence de publication: 2014026813/21.

(140032131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Mahogany Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 184.625.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. La société PARFININDUS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.469,

ici représentée par Madame Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privé,

Et

Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né le 23 novembre 1976 à Metz, France, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg,

ici représenté par Madame Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, (le «Mandataire»),

en vertu d'une procuration sous seing privé,

(ci-après les «Parties comparantes»),

Les procurations signées ne varient par le Mandataire et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Parties comparantes, représentées par le Mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société anonyme avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

1. Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «MAHOGANY INVESTMENT S.A.».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, par voie de placements privés ou d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social, Actions et transfert d'actions

6. Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-) représenté par trois cent vingt mille (320.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 22.11.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'Article 22.10. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Forme des actions. Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

8. Art. 8. Versements sur les actions. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

9. Art. 9. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. La prime d'émission est à la libre disposition des actionnaires.

10. Art. 10. Droits des actionnaires.

10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 25.

10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

11. Art. 11. Indivisibilité des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

12. Art. 12. Transfert des actions.

12.1 Les actions sont librement transmissibles.

12.2 La transmission des actions devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi pour les actions nominatives, ou de celles de l'Article 42 de la Loi pour les actions au porteur.

Chapitre III - Administration

13. Art. 13. Conseil d'administration.

13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»), qui seront nommés pour un mandat qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

13.2 L'/Les administrateur(s) pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale pour exercer le mandat d'administrateur de la Société.

13.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 L'administrateur(s) ne doit/doivent pas obligatoirement être actionnaires. L'administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs poste(s) d'administrateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, l'administrateur(s) restant(s) pourra/pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

14. Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

15. Art. 15. Délégation des pouvoirs et mandataire - Gestion journalière.

15.1 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de la période de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un administrateur, directeur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Le(s) Délégué(s) à la Gestion Journalière est/sont révocable(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

16. Art. 16. Représentation de la société.

16.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'administrateurs, (ii) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (iii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

16.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent serait assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts ou par la loi applicable.

16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas de Délégué à la Gestion Journalière nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

17. Art. 17. Réunion du conseil d'administration.

17.1 Le Conseil d'Administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

17.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.

17.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

17.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

17.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

17.6 Un administrateur peut en représenter un autre au Conseil d'Administration et un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

17.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil d'Administration requiert la majorité simple.

17.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

17.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions écrites.

17.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

17.11 Des extraits seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.

18. Art. 18. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Surveillance

19. Art. 19. Commissaire aux comptes.

19.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse où les commissaires aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.

19.3 Le(s) commissaire(s) est/sont rééligible(s). Le(s) commissaire(s) est/sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

Chapitre V - Assemblées générales

20. Art. 20. Actionnaire unique ou actionnaires.

20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

21. Art. 21. Pouvoirs des assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

22. Art. 22. Assemblées générales des actionnaires.

22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

22.2 Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

22.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

22.8 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

22.9 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

22.10 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

22.11 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

22.12 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

Chapitre VI - Exercice social et comptes annuels

23. Art. 23. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

24. Art. 24. Comptes annuels et assemblée générale annuelle des actionnaires.

24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier jeudi du mois de juin, à 14h30, et pour la première fois en 2015. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes qui rédigera/rédigeront un rapport contenant ses/leurs commentaires sur ces documents.

24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

25. Art. 25. Attribution des bénéfices et acompte sur dividendes.

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

25.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

25.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 22.10.

25.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément à la Loi.

Chapitre VII - Liquidation et dissolution

26. Art. 26. Liquidation.

26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par l'/les actionnaire(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

26.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 25.3.

27. Art. 27. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou d'un quelconque de ses actionnaires.

Chapitre VIII - Loi applicable

28. Art. 28. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions
Parfinindus S.à r.l.	319.998
Frédéric MONCEAU	2
Total	320.000

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ EUR 1.800.-

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par les Articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Les Parties comparantes, actionnaires, représentées par leur Mandataire, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2018:

1. Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né à Firminy (France), le 7 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu;

2. Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né à Metz, (France), le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu;

3. Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Anvers), Belgique, le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Deuxième résolution:

La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2018.

Monsieur Régis PIVA, employé privé, né le 9 juillet 1978 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu au mandataire des Parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2014. Relation: LAC/2014/6823. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014026809/303.

(140032333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Matrix La Gaude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.780.

—
Veillez noter que la nomination de Mr Stephen Charles Coe en tant qu'administrateur de la Société, suite à la décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 26 juin 2009, avec date effective 26 juin 2009, est pour une durée déterminée qui viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de l'année 2014.

Référence de publication: 2014026793/10.

(140032304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Pharmintraco Holding I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 183.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 février 2014.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2014026871/11.

(140032476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth of December;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Mrs. Magali LEROUVILLOIS-DROUET, licenciée en droit économie gestion, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire commandité) (the "Manager") of "Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)", a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions - partnership limited by shares), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 116814 (hereafter the "partnership" or the "Company"), by virtue of the authority conferred on her by decisions of the General Partner, taken at its meeting of December 13, 2013;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on May 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of June 19, 2006, and its articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 2nd, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2745 of November 4, 2013.

2. The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the Company is set at ONE MILLION SEVENTY-FOUR THOUSAND ONE HUNDRED NINETY-NINE EUROS AND SIXTY CENTS (EUR 1.074.199,60), divided into SEVEN HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND SIX HUNDRED SEVENTY-EIGHT (765,678) Class A Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each, fully paid up.

3. Pursuant to article 5.4 of the articles of association of the Company, the authorised share capital (including Subscribed Capital) is set at one million one hundred and eighteen thousand three hundred and thirty-two Euros and forty-four Cents (EUR 1,118,332.44), represented by nine hundred and one thousand eight hundred and eighty-one (901,881) shares of a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 20, 2011 and expiring on June 20, 2016, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4. Through its resolutions dated December 13, 2013 the Manager has realized an increase of capital:

- by the amount of six thousand eight hundred thirty-two Euros and forty Cents (EUR 6,832.40) so as to raise the subscribed capital from its present amount of one million seventy-four thousand one hundred ninety-nine Euros and sixty Cents (EUR 1,074,199.60) up to one million eighty-one thousand and thirty-two Euros (EUR 1,081,032.00), by the creation and issue of five thousand five hundred and ten (5,510) new Class A Shares at an issue price of two thousand five hundred Euros (EUR 2,500) per share, making six thousand eight hundred thirty-two Euros and forty Cents (EUR 6,832.40) for

the capital and thirteen million seven hundred sixty-eight thousand one hundred and sixty-seven Euros and sixty Cents (EUR 13,768,167.60) for the share premium; and

- by the amount of five thousand four hundred sixty-two Euros and twenty Cents (EUR 5,462.20) so as to raise the subscribed capital from the amount of one million eighty-one thousand and thirty-two Euros (EUR 1,081,032.00) up to one million eighty-six thousand four hundred ninety-four Euros and twenty Cents (EUR 1,086,494.20), by the creation and issue of four thousand four hundred and five (4,405) new Class A Shares at an issue price of two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.00) per share, making five thousand four hundred sixty-two Euros and twenty Cents (EUR 5,462.20) for the capital and eleven million seven thousand and thirty-seven Euros and eighty Cents (EUR 11,007,037.80) for the share premium

- by the amount of one thousand four hundred sixty-three Euros and twenty Cents (EUR 1,463.20) so as to raise the subscribed capital from the amount of one million eighty-six thousand four hundred ninety-four Euros and twenty Cents (EUR 1,086,494.20) up to one million eighty-seven thousand nine hundred fifty-seven Euros and forty Cents (EUR 1,087,957.40), by the creation and issue of one thousand one hundred and eighty (1,180) new Class A Shares at an issue price of two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.00) per share, making one thousand four hundred sixty-three Euros and twenty Cents (EUR 1,463.20) for the capital and two million nine thousand forty-eight thousand and five hundred thirty-six Euros and eighty Cents (EUR 2,948,536.80) for the share premium.

5. That still pursuant to the powers conferred to the General Partner, on terms of article 5.4 of the articles of association, the General Partner has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new Class A shares the subscribers detailed on the list here annexed.

All the shares thus subscribed have been fully paid up by the subscribers by payment in cash, so that the total amount of twenty-seven million seven hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 27,737,500.00) has been at the free disposal of the Company as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments. The share premium of twenty-seven million seven hundred twenty-three thousand seven hundred forty-two Euros and twenty Cents (EUR 27,723,742.20) is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

6. As a consequence of this increase of capital, article 5.3 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

“ 5.3. The subscribed share capital (hereinafter, the “Subscribed Capital”) of the SICAR is set at ONE MILLION EIGHTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED FIFTY-SEVEN EUROS AND FORTY CENTS (EUR 1.087.957,40), divided into SEVEN HUNDRED SEVENTY-SIX THOUSAND SEVEN HUNDRED SEVENTY-THREE (776,773) Class A Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each, fully paid up.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at six thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Magali LEROUVILLOIS-DROUET, licenciée en droit économie gestion, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en qualité de mandataire du Gérant de l'actionnaire commandité (le “Gérant”) de “Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)”, une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116814 (ci-après la “Société”), en vertu d'un pouvoir conféré par décisions de l'actionnaire commandité, prises en sa réunion du 13 Décembre 2013;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé “ne varietur” par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 19 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 2 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2145 du 4 novembre 2013.

2. Le capital social souscrit (ci-après le “Capital Souscrit”) de la Société est fixé à UN MILLION SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF EUROS ET SOIXANTE CENTS (EUR 1.074.199,60), divisé en SEPT CENT SOIXANTE-CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (765.678) actions de Catégorie A d’une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune et CENT MILLE SIX CENT DOUZE (100.612) actions de Catégorie B d’une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées.

3. Conformément à l’article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé (incluant le Capital Souscrit) est fixé à un million cent dix-huit mille trois cent trente-deux Euros et quarante-quatre Cents (EUR 1.118.332,44), composé de neuf cent un mille huit cent quatre-vingt-une (901.881) actions d’une valeur nominale d’un euro et vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.

Le Gérant est autorisé à et a la charge d’augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, pendant une période ayant débuté le 20 juin 2011 et expirant le 20 juin 2016, jusqu’au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d’émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4. Par sa résolution du 13 décembre 2013, le Gérant a réalisé une augmentation de capital:

- à concurrence de six mille huit cent trente-deux Euros et quarante Cents (EUR 6.832,40) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel un million soixante-quatorze mille cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et soixante Cents (EUR 1.074.199,60) à un million quatre-vingt un mille trente-deux Euros (EUR 1.081.032,00), par la création et l’émission de cinq mille cinq cent dix (5.510) actions nouvelles de Catégorie A à un prix d’émission de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-) par action, faisant six mille huit cent trente deux Euros et quarante Cents (EUR 6.832,40) pour le capital et treize millions sept cent soixante-huit mille cent soixante-sept Euros et soixante Cents (EUR 13.768.167,60) pour la prime d’émission; et

- à concurrence de cinq mille quatre cent soixante-deux Euros et vingt Cents (EUR 5.462,20) en vue de porter le capital social souscrit du montant un million quatre-vingt un mille trente-deux Euros (EUR 1.081.032,00) à un million quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt quatorze Euros et vingt Cents (EUR 1.086.494,20), par la création et l’émission de quatre mille quatre cent cinq (4.405) actions nouvelles de Catégorie A à un prix d’émission de deux mille cinq cents (EUR 2.500,00) par action, faisant cinq mille quatre cent soixante deux Euros et vingt Cents (EUR 5.462,20) pour le capital et onze millions sept mille trente-sept Euros et quatre-vingt Cents (EUR 11.007.037,80) pour la prime d’émission.

- à concurrence de mille quatre cent soixante-trois Euros et vingt Cents (EUR 1.463,20) en vue de porter le capital social souscrit du montant un million quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros et vingt Cents (EUR 1.086.494,20) à un million quatre-vingt sept mille neuf cent cinquante-sept Euros et quarante Cents (EUR 1.087.957,40), par la création et l’émission de mille cent quatre-vingt (1.180) actions nouvelles de Catégorie A à un prix d’émission de deux mille cinq cents (EUR 2.500,00) par action, faisant mille quatre cent soixante-trois Euros et vingt Cents (EUR 1.463,20) pour le capital et deux millions neuf cent quarante-huit mille cinq cent trente-six Euros et quatre-vingt Cents (EUR 2.948.536,80) pour la prime d’émission.

5. Que le Gérant, autorisé par les dispositions de l’article 5.4 des statuts, après avoir supprimé l’exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions de Catégorie A par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire 7 par les souscripteurs, de sorte que la somme totale de vingt-sept millions sept cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 27.737.500,00) a été mise à la libre disposition de la Société dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération. La prime d’émission du montant de vingt-sept millions sept cent vingt-trois mille sept cent quarante-deux Euros et vingt Cents (EUR 27.723.742,20) est à allouer au compte prime d’émission librement distribuable de la Société.

6. En conséquence d’une telle augmentation du capital, l’article 5.3 des statuts de la Société est modifié afin d’avoir désormais la teneur suivante:

“ 5.3. Le capital social souscrit (ci-après “le Capital Souscrit”) de la SICAR est fixé à UN MILLION QUATRE-VINGT SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-SEPT EUROS ET QUARANTE CENTS (EUR 1.087.957,40), divisé en SEPT CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-TREIZE (776.773) actions de Catégorie A d’une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune et CENT MILLE SIX CENT DOUZE (100.612)

actions de Catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (EUR 1,24) chacune, entièrement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. LEROUVILLOIS-DROUET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014026854/180.

(140031973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014026855/15.

(140031977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

SMBC Nikko Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 39.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014026971/10.

(140032452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

SAP Luxembourg Succursale de NV SAP Belgium SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.803.

Les comptes annuels de la société de droit étranger SAP Belgium - Systems Applications and Products au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014026957/11.

(140032018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Société Civile Immobilière Eberhard, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg E 1.385.

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1. Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, né le 17 juillet 1941 à Luxembourg, demeurant au 22, Cité Oricher-Hoehl L-8036 Strassen, propriétaire de cinq cents (500) parts.

2. Madame Denise REUTER-WEIS, gérante de sociétés, née le 4 juillet 1950 à Luxembourg, demeurant au 22, Cité Oricher-Hoehl L-8036 Strassen, propriétaire de sept cent cinquante (750) parts, agissant tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire de:

3. Madame Irène WEIS-WITRY, sans état particulier, née le 24 novembre 1925, demeurant au 297 route de Longwy L-1941 Luxembourg propriétaire de sept cent cinquante (750) parts ici représentée par Madame Denise REUTER-WEIS, gérante de sociétés, née le 4 juillet 1950 à Luxembourg, demeurant au 22, Cité Oricher-Hoehl L-8036 Strassen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants sub. 1 et 2. ici présents et la comparante sub. 3., ici représentée comme ci-avant, ont exposé au notaire ce qui suit:

Ils sont les seuls et uniques associés (les «Associés») de la société civile immobilière "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE EBERHARD", avec siège social à Strassen, constituée suivant acte reçu par Maître André-Charles-Mathis PROST, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 8 juillet 1974, publié au Mémorial C numéro 176 en 1974,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1.385 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 25 mai 2002, enregistré à Luxembourg le 27 mai 2002 (vol. 568, fol. 62, case 2), publié au Mémorial C numéro 1253 le 4 février 2003.

Les Associés, représentant l'entière du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes contenues dans l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital social montant de cent cinquante mille deux cent cinquante euros (150.250,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à deux cent mille deux cent cinquante euros (200.250,- EUR) par la création et l'émission de six mille dix (6.010) parts d'intérêts (les «Nouvelles Parts») nouvelles, ayant chacune les mêmes obligations et privilèges que les parts d'intérêts existantes.

2. Renonciation à la souscription par l'associée Madame Irène WEISWITRY.

3. Souscription et libération.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés augmentent le capital social d'un montant de cent cinquante mille deux cent cinquante euros (150.250,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à deux cent mille deux cent cinquante euros (200.250,- EUR) par la création et l'émission de six mille dix (6.010) parts d'intérêts (les «Nouvelles Parts») nouvelles, ayant chacune les mêmes obligations et privilèges que les parts d'intérêts existantes.

Deuxième résolution:

L'associée actuelle Madame Irène WEIS-WITRY, prénommée, renonce à son droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution:

Les Associés acceptent à la souscription des Nouvelles Parts Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, né le 19 février 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 22, Cité Oricher-Hoehl L-8036 Strassen.

Souscription et libération

Les six mille dix (6.010) parts d'intérêts nouvelles ont été souscrites comme suit:

- trois mille (3.000) parts d'intérêts souscrites par Mme Denise REUTER-WEIS, prénommée, moyennant apport en nature consistant en la conversion de «comptes courants associés» évalué à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR);
- trois mille (3.000) parts d'intérêts souscrites par M. Jean REUTER, prénommé, moyennant apport en nature consistant en la conversion de «comptes courants associés» évalué à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR);

La justification de l'existence desdits "comptes courants associés" a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

- dix (10) parts d'intérêts souscrites par M. Georges REUTER, prénommé, moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de deux cent cinquante euros (250,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Tous pouvoirs sont conférés à M. Jean REUTER, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les Associés modifient l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille deux cent cinquante euros (200.250,- EUR), représenté par huit mille dix (8.010) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (24,80- EUR) chacune, détenues comme suit:

1. Madame Irène WEIS-WITRY, prénommée,	750
2. Madame Denise REUTER-WEIS, prénommée,	3.750
3. Monsieur Jean REUTER, prénommé,	3.500
4. Monsieur Georges REUTER, prénommé,	10
Total:	8.010»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de mille quatre cent soixante-cinq euros (1.465,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. REUTER, D. REUTER-WEIS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18.12.2013. Relation: LAC/2013/58535. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18.02.2014.

Référence de publication: 2014026974/87.

(140031997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Temlux Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.477.

Extrait des résolutions prises par les Associés en date du 30 Juillet 2013

Transfert de siège social:

- L-1930 Luxembourg, 16a avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027005/11.

(140032484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Sparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.400.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014026984/10.

(140032076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Tawstock Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.027.

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Linda HARROCH-KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial des associés de la société «Tawstock Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.027, constituée suivant un acte du notaire Maître Gérard Lecuit, résidant à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 en date du 25 janvier 2007 (la «Société»),

en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles procurations, après signature, sont restées annexées à un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mars 2007, numéro 17310 de son répertoire.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Qu'une assemblée générale extraordinaire de la Société s'est tenue par-devant le notaire instrumentant, en date du 26 mars 2007, dont le procès-verbal a été enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2007, sous la relation: EAC/2007/3143, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 juillet 2007 (numéro 1509, page 72386), déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 15 juin 2007 sous la référence de L070075466.05;

- Que par suite d'une erreur matérielle, la seconde, la troisième et la quatrième résolutions doivent être modifiées de façon à ce que (i) une part sociale existante soit transformée en une (1) part sociale de catégorie A de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales existantes en quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales de catégorie B de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations, (ii) l'augmentation de capital à concurrence d'un montant de trente-neuf mille neuf cent cinquante Euros (EUR 39.950,-) porte le capital social de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cinquante-deux mille quatre cent cinquante Euro (EUR 52.450,-) par un apport en numéraire, en créant et en émettant mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (1.598) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), chacune, (iii) l'article 6 des Statuts de la Société soit modifié de manière à refléter les résolutions ci-dessus;

- Que par conséquent il s'agit de modifier, dans la version anglaise et dans la version française, la seconde, la troisième et la quatrième résolution, dans leur rédaction, lesquelles devant dès lors être lues comme suit:

Version anglaise

“Second résolution

The general meeting of shareholders decides to transform (i) one existing ordinary share of the Company into one (1) Class A Share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and (ii) four hundred and ninety-nine (499) existing ordinary shares of the Company into four hundred and ninety-nine (499) Class B Shares, all having the same rights and obligations.

Third resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the issued share capital of the Company with an amount of thirty-nine thousand nine hundred and fifty euro (EUR 39,950.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to fifty-two thousand four hundred and fifty euro (EUR 52,450.-), in cash, by creating and issuing one thousand five hundred and ninety-eight (1,598) new Class B Shares (the “New Class B Shares”) with nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be subscribed as follows:

(a) FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, an entity incorporated in Ireland (registered number 78553) and whose registered office is at Friends First House, Cherrywood Science and Technology Park, Loughinstown, Co. Dublin, Ireland, represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a power of attorney given in Dublin on 21st of March 2007, subscribes to one thousand seventy-three (1,073) New Class B Shares. Such one thousand seventy-three (1,073) New Class B Shares are to be fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of

twenty-six thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 26,825.-) is to be entirely allocated to the share capital of the Company.

(b) THE ARAB FUND FOR ECONOMIC AND SOCIAL DEVELOPMENT, an entity incorporated in the State of Kuwait and whose registered office is at Arab Organisation Headquarters Building, Airport Road, Shuwaikh, Kuwait, State of Kuwait, represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a power of attorney given in Kuwait on 20th of March 2007, subscribes to two hundred and eighty-two (282) New Class B Shares. Such two hundred and eighty-two (282) New Class B Shares are to be fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of seven thousand fifty euro (EUR 7,050.-) is to be entirely allocated to the share capital of the Company.

(c) CARMONA FINANCE S.A., a company incorporated in the Republic of Panama, resident at Rue des Battoirs 7, PO Box 203, 1211 Geneva 4, Switzerland, represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a power of attorney given in Geneva on 21st of March 2007, subscribes to two hundred and forty-three (243) New Class B Shares. Such two hundred and forty-three (243) New Class B Shares are to be fully paid up by a contribution in cash. The total contribution of six thousand seventy-five euro (EUR 6,075.-) is to be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders decides to amend Article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifty-two thousand four hundred and fifty euro (EUR 52,450.-) represented by one (1) share of class A (the “Class A Share”, its holder being referred to as the “Class A Shareholder”) and two thousand ninetyseven (2,097) shares of Class B (the “Class B Shares”, their holder being referred to as the “Class B Shareholders”) with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The Class A Share and the Class B Shares are collectively referred to as the “Shares” and the Class A Shareholder and the Class B Shareholders are collectively referred to as the “Shareholders”.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.”

Version française

«Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer (i) une (1) part sociale existante en une (1) part sociale de Catégorie A de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales existantes en quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) Parts Sociales de Catégorie B de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant chacune les mêmes droits et les mêmes obligations.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trente-neuf mille neuf cent cinquante Euros (EUR 39.950,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cinquante-deux mille quatre cent cinquante Euros (EUR 52.450,-) par un apport en numéraire, en créant et en émettant mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (1.598) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B») de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, qui seront souscrites de la façon suivante:

(i) FRIENDS FIRST MANAGED PENSION FUNDS LIMITED, une société régie par les lois de l'Etat d'Irlande (enregistrée sous le numéro 78553), ayant son siège social au Friends First House, Cherrywood Science and Technology Park, Loughlinstown, Co. Dublin, Irlande, représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin, le 21 mars 2007, déclare souscrire mille soixante-treize (1.073) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B. Ces mille soixante-treize (1.073) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B sont entièrement souscrites par un apport en numéraire. La valeur totale de l'apport de vingt-six mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 26.825,-) sera alloué intégralement au capital social.

(ii) THE ARAB FUND FOR ECONOMIC AND SOCIAL DEVELOPMENT, une société régie par les lois de l'Etat du Kuwait, ayant son siège social au Arab Organisation Headquarters Building, Airport Road, Shuwaikh, Kuwait, Kuwait, représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Kuwait, le 20 mars 2007, déclare souscrire deux cent quatre-vingt-deux (282) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B. Ces deux cent quatre-vingt-deux (282) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B sont entièrement souscrites par un apport en numéraire. La valeur totale de l'apport de sept mille cinquante Euros (EUR 7.050,-) sera alloué intégralement au capital social.

(iii) CARMONA FINANCE S.A., une société régie par les lois de la République du Panama, ayant son siège social au Rue des Battoirs 7, PO Box 203, 1211 Geneva 4, Switzerland, représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 21 mars 2007, déclare souscrire deux cent quarante trois (243) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B. Ces deux cent quarante trois (243) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B sont entièrement souscrites par un apport en numéraire. La valeur totale de l'apport de six mille soixante-quinze Euros (EUR 6.075) sera allouée intégralement au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante-deux mille quatre cent cinquante Euros (EUR 52.450,-) représenté par une (1) part sociale de catégorie A (la «Part Sociale de Catégorie A», son détenteur étant l'«Associé de Catégorie A») et deux mille quatre-vingt-dix-sept (2.097) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B», les détenteurs étant les «Associés de Catégorie B») de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), chacune.

La Part Sociale de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont désignées dans leur ensemble comme les «Parts Sociales» et l'Associé Catégorie A et les Associés de Catégorie B sont désignés dans leur ensemble comme les «Associés».

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites de la Loi.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante pré-mentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. HARROCH-KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13882. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014027002/127.

(140032479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

VASCONI ARCHITECTES BY THOMAS SCHINKO, Société à responsabilité limitée,
(anc. VASCONI ASSOCIES LUXEMBOURG S.à r.l., Thomas Schinko).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6944 Niederanven, 22, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 165.825.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014027021/10.

(140032082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Immo Logis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7794 Bissen, 5, rue Edouard Brézol.

R.C.S. Luxembourg B 169.825.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 6 février 2014, numéro 2014/0226 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 10 février 2014, relation: CAP/2014/481 de la société à responsabilité limitée "IMMO LOGIS s.à r.l.", avec siège social à L-7794 Bissen, 5, rue Edouard Brézol, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 169 825, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 25 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 1912 du 1^{er} août 2012, ce qui suit:

- Monsieur Romain BOULANGER, seul associé, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 6 février 2014,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- l'associé a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'il assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-7794 Bissen, 5, rue Edouard Brézol.

Bascharage, le 17 février 2014.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2014027057/25.

(140032141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

E-nvention, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 184.601.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Luciano SCATORCHIA, CEO né à Vucht (Belgique) le 2 janvier 1963, avec adresse privée à B-3600 Genk, Grotestraat, 209,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-4940 Bascharage, 101, avenue de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 janvier 2014, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits de propriété intellectuelle, goodwill, intérêts, brevets, marques, droits d'auteur et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «E-nvention».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale ou au pair, selon le cas, seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi ou non parmi les propriétaires indivis.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, conformément à l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par cette dernière conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou non, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants,

Art. 14. Responsabilité. Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement reconnu(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude, ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe,

ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et comptes annuels au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Luciano SCATORCHIA, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-). Le capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui le constate expressément sur le vu d'un certificat bancaire, de sorte que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique prend les décisions suivantes:

- 1.- Monsieur Luciano SCATORCHIA, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-2220 Luxembourg. 560a, rue de Neudorf.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER. A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 29 janvier 2014. Relation: CAP/2014/376. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 4 février 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014027054/243.

(140032053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

D.G. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 116, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 129.913.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027023/10.

(140032637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Unigreen Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 175.537.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil treize, le trentième jour de décembre

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de UNIGREEN FINANCE S.A. en liquidation (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 947 en date du 20 avril 2013,

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 175537, mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 décembre 2013.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sabine COLIN, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Approbation des comptes de liquidation;
3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
4. Clôture de la liquidation;
5. Désignation de l'endroit où les livres et documents seront déposés et conservés pour une durée de 5 ans;
6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en conséquence la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rapport du commissaire-vérificateur soumis à l'Assemblée, qui après avoir été signé «ne varietur» par les comparantes restera annexé au présent procès-verbal.

Deuxième résolution

L'Assemblée adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur. L'Assemblée donne tous pouvoirs au liquidateur après expiration de son mandat pour payer les dettes restantes, pour signer et envoyer les déclarations d'impôts qui devront être remplies avec les autorités fiscales, pour recouvrer toute créance résiduelle après la liquidation de la Société et pour distribuer les bonis de liquidation aux actionnaires après la ponction des autorités fiscales; pour signer et remplir tous les documents nécessaires pour la fermeture de la liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide que la liquidation de la Société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 10.15 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cent vingt-deux euros (1.122,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, S. COLIN, E. MATERA, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06.01.2014. Relation: LAC/2014/587. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19.02.2014.

Référence de publication: 2014027011/71.

(140032160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Wurth Consulting S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 80.498.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme WURTH CONSULTING SA, avec siège social à L - 1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.498, tenue en date du 27 décembre 2013

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et déclarent que la société anonyme WURTH CONSULTING S.A., en liquidation,

a cessé d'exister à partir du 27 décembre 2013.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans à

L-1118 Luxembourg, 5 rue Aldringen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2014027038/20.

(140032342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Vesalius Biocapital II S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 158.524.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 février 2011

Le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière de la Société à la société Vesalius Biocapital II Partners S.à r.l., avec siège social au 1B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, nommée Gestionnaire et qui aura pouvoir d'engager seul la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014027020/14.

(140032186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Insekt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5364 Mondorf-les-Bains, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.989.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu sous seing privé en date du 29 janvier 2014 que:

- Monsieur Claude LAMMARI, né à Belfort (France), le 22 mai 1961 et demeurant à L-6850 Manternach, 13, Syrdallsstroos, détenant cinquante (50) parts sociales de la Société; et

- Madame Marie-Thérèse PERL, née le 6 mai 1963 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) et demeurant à L-6850 Manternach, 13, Syrdallsstroos, détenant cinquante (50) parts sociales de la Société;

ont cédé ensemble cent (100) parts sociales de la Société représentant l'intégralité de son capital social, au seul bénéficiaire de la société WIGTON CAPITAL S.A., une société établie et régie par les lois de la République de Panama, ayant son siège social à MMG Tower, 16^{ème} étage, 53rd E, Urbanizacion Marbella, Panama (République de Panama), immatriculée au registre de Commerce de Panama (Mercantile Section of the Public Registry at Microjacket) sous le numéro 818413.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014027285/20.

(140032951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Izan Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 180.778.

Auszug aus dem Protokoll des Gesellschafterbeschlusses vom 11. Februar 2014 geht hervor:

- dass Herr Felix BENEDIKT als Geschäftsführer mit Wirkung zum 1. Februar 2014 zurückgetreten ist und die Gesellschaft den Rücktritt akzeptiert hat; und

- dass Herr Lars THOMAS, geboren am 11. März 1973, in Düsseldorf, Deutschland, mit Geschäftsanschrift in 14, Boulevard F. D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, mit Wirkung zum 1. Februar 2014 für unbestimmte Dauer zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt wurde.

Somit besteht der Rat der Geschäftsführer aus den folgenden Mitgliedern:

- Herrn Lars THOMAS;
- Herrn Alain SCHAEDEGEN; und
- Herrn Johannes Christian Maria ZARNITZ.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. Februar 2014.

Référence de publication: 2014027287/20.

(140032826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Inter Prague S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 511.550,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.736.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 20 février 2014

Les associés d'inter Prague S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- de nommer la personne suivante «Gérant» avec effet au 2 janvier 2014 et ce pour une durée illimitée:

* Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Christina Horf.

Référence de publication: 2014027286/14.

(140033221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Immobilière de l'Ouest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.386.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29.08.2013

Cinquième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 29.08.2013 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 29.08.2013 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE DE L'OUEST

Société Anonyme

Référence de publication: 2014027296/20.

(140032983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Fedelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.118.

L'an deux mille quatorze, le douze février

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

1. Monsieur Frédéric DALLAMICAUX, gérant, né à Mont-Saint-Martin (France) le 21 novembre 1975, demeurant à F-54650 Saulnes, 7, Clos du Château,

agissant en son nom personnel et en sa qualité de mandataire spécial de:

2. Madame Céline BOLIS, épouse de Monsieur Frédéric DALLAMICAUX, enseignante, née à Villerupt (France) le 5 septembre 1973 demeurant à F-54650 Saulnes, 7, Clos du Château,

3. Monsieur Claude BARBONI, ingénieur-technique, né à Mont-Saint-Martin (France) le 8 décembre 1967, demeurant à F-54590 Hussigny-Godbrange, 17a, rue Jean Moulin,

En vertu de deux procurations lui données,

Lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée «FEDELIA S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-3858 Schifflange, 2, Rue Denis Netgen, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 08 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2092 du 08 septembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 162.118.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-3858 Schifflange, 2, Rue Denis Netgen à L-4440 Soleuvre, 125A, Rue d'Esch, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Soleuvre.».

Les autres alinéas de l'article 3 restent inchangés.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: DALLAMICAUX, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/02/2014. Relation: EAC/2014/2211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014026635/44.

(140032098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Flossbach von Storch Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014026626/10.

(140032453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Hongjing International Trade, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 34A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.924.

—
Dépôt rectificatif sur L130060032

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Hongjing International Trade Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014026687/13.

(140032391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

GrandLink Networks SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.348.

—
G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, dénonce avec effet au 17 janvier 2014 le siège social mis à disposition de la société Grandlink Networks S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B71348.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014026666/13.

(140032120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

International A.C.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 18.110.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014026724/10.

(140032556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Lunar Stretford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.259.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014026753/10.

(140032477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.
